

RAPPORT DE GESTION

Relatif aux comptes annuels couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023
Établi en vue de l'assemblée générale du 20 juin 2024

Conformément aux articles 3 : 5 & 3 : 6 du Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport des activités et de la gestion de notre société durant l'exercice écoulé. Les commentaires qui suivent sont basés sur le bilan après affectation des résultats et ceci sous réserve de leur approbation par l'assemblée générale. Ce projet est conforme aux statuts de notre société ainsi qu'aux règles d'évaluation telles qu'elles ont été fixées par l'organe de gestion.

I. Bilan après affectation des résultats

Le bilan ci-dessous vous est présenté sous forme condensée par comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent :

ACTIF

	<u>31-12-2022</u>	<u>%</u>	<u>31-12-2023</u>	<u>%</u>
Actifs immobilisés	4.292.483,53	85,14	4.369.315,01	85,61
Actifs circulants	748.920,06	14,86	734.395,06	14,39
Total de l'actif	<u>5.041.403,59</u>	100,00	<u>5.103.710,07</u>	100,00

PASSIF

Capitaux propres	5.005.756,19	99,29	5.091.308,38	99,76
Dettes	35.647,40	0,71	12.401,69	0,24
Total du passif	<u>5.041.403,59</u>	100,00	<u>5.103.710,07</u>	100,00

La technique de valorisation du bois reprise en « Autres immobilisations corporelles » repose sur l'évaluation des coupes de bois actualisée annuellement par le SPW (Département de la nature et des forêts – Cantonement de Mons).

L'estimation de la valeur des coupes est la valeur moyenne des prix (grume) obtenus les dix dernières années.

La contrepartie de cette valorisation figure au passif au poste « Plus-values de réévaluation ».

II. Compte de résultats

Les données les plus importantes du compte de résultats sont reprises brièvement ci-après :

(Montants en euros)	<u>31-12-2022</u>	<u>31-12-2023</u>
Produits d'exploitation	127.958,23	96.702,65
Charges d'exploitation	<u>-96.066,96</u>	<u>- 113.883,76</u>
Résultat d'exploitation (+/-)	31.891,27	- 17.181,11
Résultat financier (+/-)	1.517,09	3.398,30
Impôts sur le résultat (+/-)	<u>- 5.630,58</u>	<u>P.M.</u>
Résultat de l'exercice (+/-)	27.777,78	- 13.782,81

Ces comptes appellent les commentaires suivants :

1. Le résultat de l'exercice est une perte de 13.782,81 € pour un cash-flow positif de 13.703,91 €, les capitaux propres de la société connaissent une augmentation de 85.552,19 € et passent de 5.005.756,19 à 5.091.308,38 €.
2. Le fonds de roulement net qui se définit par la différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés laisse apparaître les montants suivants : 713.272,66 en 2022 pour 721.993,37 en 2023 donc nettement positif.
3. Le rapport entre les capitaux propres et le passif total qui mesure l'indépendance financière de l'entreprise, à l'égard des fonds tiers, se présente ainsi : 99,29 % en 2022 pour 99,76 % en 2023.

III. Evénements importants de l'exercice

1. Ventes de bois : Des coupes ont été vendues pour un montant de 63.790,15 €. Les autres recettes sont composées de locations diverses et de droits de chasse soit 15.912,50 €. Nous avons également obtenu des subsides de la Région Wallonne pour 3.000,00 € et vendu deux terrains pour une valeur de 14.000,00 €. A noter que le rapport entre la surface totale des terrains et la surface ayant fait l'objet de deux ventes est dérisoire. Il n'a donc été acté aucune plus/moins value sur terrains.
2. Les produits financiers bruts sur placements se sont élevés en 2023 à 3.800,08 €.

IV. Evénements importants après la clôture de l'exercice

Le conseil d'administration signale qu'il n'y a pas eu, depuis la date de clôture, d'événements qui seraient susceptibles de modifier de manière importante les résultats qui vous sont présentés ainsi que la situation financière de la société telle que reprise dans les comptes annuels.

V. Circonstances susceptibles d'influencer notablement le développement de la société et description des principaux risques et incertitudes

Aucune circonstance interne à la société n'est susceptible d'influencer notablement ou même anodectiquement son développement. Exception faite du retrait soudain d'un associé, ce qui apparaît improbable au vu de la situation, d'une absorption par une société tierce ou une destruction totale ou partielle du domaine boisé, aucun élément relevé dans la comptabilité ou dans la vie de l'Association Intercommunale du Bois d'Havré ne permet d'entrevoir un ou des effets négatifs sur sa pérennité.

VI. Recherche et développement

Durant l'exercice écoulé, aucune activité n'a été effectuée en la matière.

VII. Augmentation de capital / émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription

Néant.

VIII. Acquisition de nos actions propres

Néant.

IX. Existence de succursale

La société ne dispose d'aucune succursale.

X. Prestations exceptionnelles du commissaire

Néant.

XI. Rapport de rémunération de l'intercommunale (Article L1523-17 § 2 Alinéa 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

Pour répondre aux exigences de l'article L1523-17 § 2 alinéa 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le rapport de gestion des administrateurs de l'intercommunale intègre un rapport des rémunérations versées par l'intercommunale en 2023.

Toutefois, le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives de la loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution belge.

Jetons de présence, éventuellement indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Les montants ci-après ont été pris en charge au cours de l'exercice 2023 par l'Intercommunale du Bois d'Havré :

Jetons de présence par séance aux administrateurs non membres du Comité de direction :

Année 2023	4.375,00
------------	----------

Rémunérations au Président du conseil d'administration :

Année 2023	4.200,00
------------	----------

Rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction

Néant.

L'Article L1523-16 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation prévoit également que le présent rapport de gestion doit comporter la structure de l'organisation, l'organigramme fonctionnel complet, les lignes de développement et un plan financier pluriannuel.

Structure de l'organisation

Le conseil d'administration de l'Intercommunale IBH est composé des personnes suivantes :

- ✚ Mr Bruno Rossi, Président
- ✚ Mr Bauwens Damien, Administrateur
- ✚ Mme Berthot Nathalie, Administrateur
- ✚ Mr Delhove Emmanuel, Administrateur
- ✚ Mme Batistini Muriel, Administrateur
- ✚ Mr Todisco Alexandre, Administrateur
- ✚ Mr Darville Marc, Administrateur

Le comité de rémunération de l'Intercommunale IBH est actuellement composé des membres suivants du Conseil d'administration :

- ✚ Bruno Rossi
- ✚ Emmanuel Delhove
- ✚ Nathalie Berthot
- ✚ Muriel Batistini

Un Comité d'audit a été constitué au sein de l'Intercommunale en totale conformité avec les prescriptions de l'article L1523-26 du CDLD tel que modifié par l'article 28 du Décret du 29 mars 2018. De ce chef, sa composition répond notamment aux critères évoqués dans l'article 3 : 6 § 1er 9° du Codes des Sociétés et des Associations.

Le comité d'audit de l'Intercommunale IBH est actuellement composé des membres suivants du Conseil d'administration :

- ✚ Nathalie Berthot

L'Intercommunale est structurée en 1 secteur d'activité.

Organigramme fonctionnel en annexe 1.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'organe restreint et de bureau exécutif au sein de l'Intercommunale IBH.

Lignes de développement

L'Intercommunale du Bois d'Havré a comme objet social :

- 1) La conservation et l'entretien de la propriété dite Bois d'Havré et Bois Denis sise sur le territoire de la Ville de Mons section d'Havré ;

- 2) L'acquisition, la conservation et l'entretien de toute nouvelle parcelle et de tout domaine forestier sans exception ;
- 3) La préservation du ou des domaines et leur amélioration ;
- 4) L'aménagement des bois en vue de la réalisation de fins plus particulières intéressant à la fois le bien-être physique et la santé morale de la population ;
- 5) L'exploitation normale et rationnelle des différentes ressources des domaines, telle que vente de bois, location du droit de chasse, mise en culture de certaines parties, exploitation du sous-sol dans l'un ou l'autre endroit, location et même vente de certaines parcelles, etc...
- 6) La gestion et l'aménagement forestier.

XII. Affectations et prélèvements

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme détaillé en page 2 des comptes annuels soit :

Prélèvement sur la réserve disponible	(-)	<u>13.782,81</u>
Perte de l'exercice	(-)	<u>13.782,81</u>

XIII. Nominations et démissions

Aucune démission ou nomination n'est intervenue durant l'exercice écoulé.

XIV. Adjudication de marchés de travaux, de fournitures et de services

Il n'y a eu aucune adjudication de marchés, de travaux, de fournitures et de services en 2023

XV. Intérêt opposé

Aucune opération n'a été décidée au cours de l'exercice clôturé, à la réalisation de laquelle nous avons eu un intérêt personnel au sens de l'article 523 § 1 du Code des sociétés et des associations.

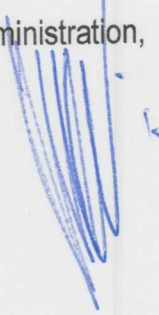
XVI. Conclusions

Nous espérons vous avoir éclairé de manière suffisante par le présent rapport. Nous restons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements souhaités au sujet du présent rapport et des comptes annuels.

Lorsque vous vous serez prononcés sur l'adoption des comptes annuels, nous vous demandons de nous accorder décharge pour notre gestion. Nous soumettons également les rémunérations qui nous sont attribuées, pour l'exercice écoulé, à votre approbation.

Fait à Mons, le . 17 avril 2024

Le Conseil d'administration,
Bruno ROSSI,
Président.



ORGANIGRAMME

Président :

- Bruno Rossi

Secrétaire administrative :

- Giuseppa Sollami

Membres du Conseil d'administration :

- Nathalie Berthot
- Damien Bauwens
- Emmanuel Delhove
- Alexandre Todisco
- Marc Darville
- Muriel Bastistini